

Une charte pour se réunir : des compétences partagées au bénéfice du territoire Auvergne-Rhône-Alpes

Le travail inter régional n'est pas une nouveauté pour les Centres de Gestion d'Auvergne et de Rhône-Alpes, réunis depuis le 1^{er} Janvier 2016, dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, dès 2005 puis lors de l'échéance du transfert des concours par le CNFPT en 2010, les CDG de ces deux territoires avaient anticipé cette démarche de mutualisation en matière de concours et examens professionnels. De plus, pour faciliter les flux financiers, les deux coordinations régionales s'étaient déjà dotées d'un budget annexe.

Ces ententes et aménagements préalables auraient pu permettre de concevoir facilement un nouveau document, traduisant purement et simplement un élargissement géographique. Cependant, les Présidentes et Présidents, les Directrices et les Directeurs ont voulu une autre ambition, un autre souffle pour cette nouvelle période.

Ainsi, dès l'automne 2015, les rencontres présidentielles et les réunions de travail se sont enchaînées avec pour mission de soumettre un document final à l'approbation des conseils d'administration, présentant des objectifs définis et une méthodologie de travail claire.

Le renforcement du service rendu aux collectivités et établissements publics d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'homogénéisation et l'efficacité des actions des Centres de Gestion ainsi que l'apport d'une réponse au bouleversement de l'architecture territoriale (création de métropoles et de communes nouvelles, regroupement de structures intercommunales, disparition de syndicats...), sont les objectifs principaux qui définissent cette charte. Ainsi, les centres font en sorte que chaque employeur et chaque agent de l'une de ces collectivités ou de l'un de ces établissements publics bénéficie d'un niveau de service homogène grâce à la coopération renforcée.

La mutualisation et l'engagement à informer les autres Centres de Gestion de la création d'une nouvelle mission, élément fondateur de la coopération régionale, font partie intégrante du plan d'action.

De la sorte, les Présidentes et Présidents ont défini une commande politique claire, à partir de laquelle les Directrices et Directeurs ont élaboré une série de propositions techniques, pour aboutir à une offre de services proposée sur l'ensemble du territoire régional et équilibrée autour des thèmes suivants :

- La concentration de l'organisation de tous les concours et examens professionnels avec pour objectif de diminuer les coûts et les risques de contentieux
- L'emploi (comprenant l'observatoire de l'emploi ou encore la conférence régionale)
- Les conseils de discipline de recours
- L'Expertise et information statutaire dont l'organisation régionale renforcera l'application homogène du statut.

Les douze Centres de Gestion ont voulu aller plus loin que la demande institutionnelle en instaurant 6 missions complémentaires :

- Assistance à la retraite
- Assistance à la mobilité
- Conseil en organisation
- Bilans de compétence
- Calcul des allocations de retour à l'emploi
- Paie à façon

La présente charte, en organisant l'homogénéité de leurs missions, permet aux Centres de gestion d'Auvergne-Rhône-Alpes de renforcer leur légitimité en tant qu'experts et tiers de confiance au service du territoire, des collectivités et établissements publics qui le composent, et surtout des femmes et des hommes qui le font vivre.

Le **5 décembre 2016** à Sainte-Foy-Lès-Lyon, les douze président(e)s ont signé la charte, dans les locaux du CDG 69, choisi comme coordonnateur régional.



De gauche à droite, les Président(e)s :

Gérard MANET (cdg42), Bernard REY (cdg01), Catherine DI FOLCO (cdg69), Marc BAIETTO (cdg38), Roland BRAY (cdg15), Bruno ROJOUAN (cdg03), Auguste PICOLLET (cdg73), Antoine DE MENTHON (cdg74), Michel CHAPUIS (cdg43), Éliane GUILLON (cdg26), Jean-Roger DURAND (cdg07), Roland LABRANDINE (cdg63)

La région Auvergne-Rhône-Alpes

12% de la population française

La 2^{ème} région de France

Une région plus peuplée que 13 pays de l'UE sur les 28 membres



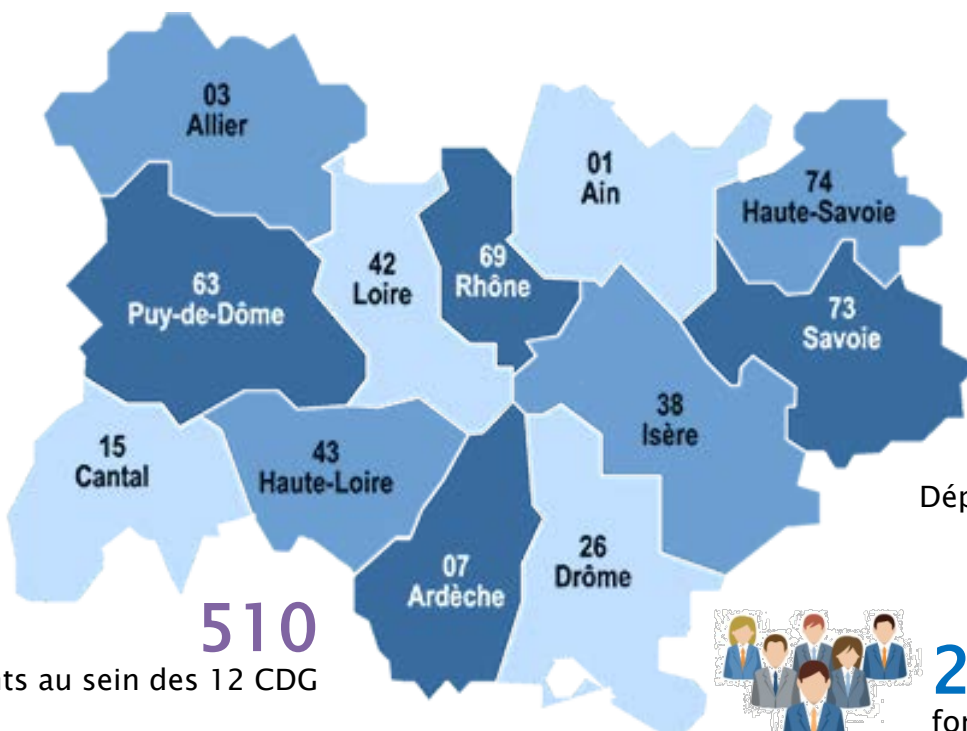
7,8 millions d'habitants

70 000 km² de superficie

Plus de 2 fois le territoire belge

Une superficie équivalente à celle de l'Irlande

Les Centres de Gestion de la nouvelle région



6 000 Collectivités affiliées

12

Départements

510

agents au sein des 12 CDG



210 000

fonctionnaires territoriaux

Centres de Gestion de la FPT d'Auvergne-Rhône-Alpes
Signature de la Charte Régionale 2017-2020